



10 Place de l'Hôtel de Ville

BP 27, Montier en Der

52220 La Porte du Der

Tel : 06 31 26 38 34

Mail : contratglobalvoire.52@orange.fr

Compte rendu du comité syndical du 20 Mars 2024

Réunion du comité syndical du SMABV

Date de réunion : 20 Mars 2024

Heure : 14h30

Lieu : Salle des fêtes de Soulaines-Dhuys

1. Contacts

Pour mémoires les coordonnées des principales personnes référentes sont :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire

M. ANDRE Quentin ; tel : 06 31 26 38 34 ; mail : contratglobalvoire.52@orange.fr

Mme NINOT Gwenaëlle ; tel : 06 46 74 19 48 ; mail : techriviere.smabv@orange.fr

Le 20 mars à 14h30 à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, les délégués se sont réunis pour le premier Comité Syndical de l'année 2024 sous la présidence de Monsieur DALLEMAGNE Philippe.

Le Président ouvre la séance à 14h30 et remercie les membres présents et aborde l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance

Le comité syndical décide de ne pas avoir recours au bulletin secret et désigne à l'unanimité Monsieur BEUDOT Guillaume comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023

Le Comité délibère à l'unanimité pour approuver le compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2023.

Compte de Gestion

Le Président présente le Compte de Gestion ainsi que le résultat de clôture 2023, comparé à celui du Compte Administratif. Ces deux documents sont identiques. Le comité syndical n'appelle pas de réserve de sa part.

Compte administratif

Le Président présente le Compte Administratif ainsi que les résultats de clôture. Le Président quitte la salle et laisse la parole à Madame WELTI, Vice-Présidente du SMABV. Le comité syndical vote le compte administratif à 32 voix et deux abstentions.

Affectation des résultats

Après avoir approuvé le compte Administratif de l'exercice 2023, le comité syndical constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 37 987,48 €
- un déficit d'investissement de 27 997,63 €

Soit un excédent cumulé en fonctionnement de 268 968,03 €

Soit un excédent cumulé en investissement de 236 812,54 €

Il est donc proposé au comité syndical d'affecter le résultat d'exploitation avec :

- Un résultat reporté en fonctionnement (002) de 268 968,03 €
- Un résultat d'investissement excédentaire reporté (001) de 236 812,54 €

Cotisation 2023

Le Président présente le tableau des répartitions des cotisations 2023, des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre adhérentes au SMABV. Il est proposé que le montant des cotisations soit identique à celui de l'année précédente soit 114 368 €. Cette proposition est approuvée par le comité syndical.

Préparation du Budget Primitif 2023

La présentation du tableau simplifié est commentée, le tableau détaillé avec l'ajout du prévisionnel 2023. Concernant la partie fonctionnement, le Président expose aux membres du comité que, les études sont intégrées dans les dépenses de fonctionnement au compte 617 afin de ne pas avoir à les amortir.

Le Budget primitif se décompose comme ceci :

- Dépenses de fonctionnement : 493 181 €
- Recettes de fonctionnement : 493 181 €
- Dépenses d'investissement : 409 026 €
- Recettes d'investissement : 618 800 €

Ligne de trésorerie

Le Président informe les membres présent que le syndicat pourrait se trouver en situation de déficit de trésorerie dans l'attente de la perception des subventions attendues aux opérations validées. Il est proposé, ainsi, de donner pouvoir au Président de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Instauration du compte épargne temps

Le Président expose au membre du comité syndical que l'instauration du compte épargne temps deviendra obligatoire à compter du 1^{er} septembre 2024. Il propose donc d'instaurer le compte épargne temps comme ceci :

- Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Projet 2023

Projet 2024

Etudes

Etude de ruissellement des eaux sur la commune de Saulcy

L'étude de ruissellement des eaux sur la commune de Saulcy a été confiée au bureau d'études BIOS pour un montant de 24 500 € H.T. Une dernière réunion publique est prévue cette année pour présenter les actions.

Etude sur les vannages automatiques

L'étude a été confiée au bureau d'études Cariçaie, qui a monté le projet de Chalette-sur-Voire, pour une somme de 21 000 € H.T. Le SMABV s'est rapproché du SDDEA concernant les captages d'eau potable.

Etude hydromorphologique de la rivière Droye

Ce marché a été confié à Gestion hydro pour un montant de 15 000 € H.T. Le projet durera 18 mois.

Communication

Partenariat PNRFO

Le SMABV a été sollicité par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient pour un projet avec l'école AgroParisTech de Nancy. L'idée est de présenter une problématique Eau et Forêt afin de pouvoir travailler dessus. La zone d'étude proposée sera les anciens méandres de la Laines à Rives-Dervoises et Hampigny. Le syndicat pourra se servir de ce support et de l'état des lieux dans le cadre d'un futur projet de reméandrage sur cette zone. Pour la réalisation de ce projet, l'école demande de prendre en charge l'hébergement d'une vingtaine d'étudiants pour un montant estimé à 1 250 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Participation du SMABV au Festival Photo de Montier-en-Der

Toujours dans le but d'améliorer sa communication et sa visibilité, le Président propose aux membres du Comité de se prononcer pour la participation du SMABV au Festival Photographique de Montier-en-Der. Le SMABV a participé à ce festival entre 2017 et 2023. Il est proposé aux élus de participer sur quatre jours, le jeudi et vendredi seront dédiés à l'animation auprès des scolaires et le samedi-dimanche dédiés à la tenue d'un stand.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Travaux

Restauration hydromorphologique du Ceffondet à Trémilly

Après de nombreuses discussions, le Conseil départemental a eu l'accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour effectuer les travaux de réfection du mur de soutènement de la route départemental (travaux réalisés de concert avec notre projet de restauration hydromorphologique du Ceffondet). Une partie des travaux (tronçon 1) a eu lieu en 2023 mais s'est arrêté pour faute d'intempérie. En 2024 les travaux du tronçon 1 seront achevés et ceux sur le tronçon 2 seront réalisés.

Reméandrement de la Laines à Rives-Derroises (Longeville-sur-la-Laines)

La Laines a fait l'objet dans les années 60 d'important travaux de curage et de recalibrage. Trois anciens méandres sont encore visibles et connecter partiellement au cours d'eau en hiver. Deux d'entre eux se situent sur des parcelles communales et le troisième sur une parcelle privée. L'ensemble des personnes rencontrées (commune et propriétaires) sont favorables aux travaux de reméandrement, le particulier est actuellement propriétaire des terrains en rive droite et rive gauche. Il a demandé à ce qu'une passerelle soit installée pour permettre l'accès aux deux rives. Le dossier Loi sur l'eau a été envoyé début mars et les travaux sont prévu pour septembre 2024.

Restauration hydromorphologique de la Côtelle

La Côtelle est un affluent rive droite de la Laines qui coule sur la commune de Ceffonds (Sauvage-Magny) et de Rives Derroises (Louze). En 2017, une étude de ruissellement avait été réalisé par le bureau d'études Liose afin de limiter les inondations à Louze. Cependant aucuns travaux n'en ont découlé.

Ces travaux ne faisaient pas parti de l'ancien Contrat (Contrat Global Voire et Ravet 2015-2019) mais ils font parti du présent Contrat. Les travaux sont prévus pour juillet 2024.

Restauration de la mare à Thil

Les travaux ont été confiés à l'entreprise BTLM pour un montant de 16 660,00 € H.T. Les travaux ont eu lieu en mai 2023 mais ils ne donnent pas satisfaction. Une procédure est alors en cours concernant la garantie de parfait achèvement des travaux.

Restauration d'un réseau de mares

Le SMABV a été contacté par la municipalité de Ceffonds et de Rives-Derroises en février 2023, afin de restaurer une quinzaine de mares dans le bois du Thu à Ceffonds et dans les bois de Louze. L'ensemble de ces mares sont situées sur des parcelles communales.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2023 sur les communes de Rives-Derroises et Ceffonds. Une mare est actuellement en cours de réalisation à Thors et une autre est en attente de restauration à Hampigny.

Suivi de la qualité des eaux superficielles

Le suivi de la qualité des eaux superficielles se poursuivra en 2024, sur les stations suivies en 2022. 80 % de l'aide total a été perçue en 2022, il n'est donc prévu aucune aide pour l'année 2024, le solde sera effectué en 2025.

Echange de parcelle avec la SAFER

Le SMABV est toujours en discussion avec la SAFER concernant l'échange de parcelle à Droyes.

Restauration et préservation de la rivière anglaise à Soulaines-Dhuys

La rivière anglaise est située sur le domaine Saint-Victor à Soulaines-Dhuys, propriété de la communauté de communes de Vendevre-Soulaines. Cet espace est constitué de plusieurs mares et d'une prairie humide attenante. L'objectif de ce projet est de renforcer le caractère humide de ce secteur. Une étude faune/flore est en cours de finalisation dans le but de réaliser des travaux en fonction des enjeux des espèces présentes.

Continuité écologique à Chalette-sur-Voire

Le suivi de la population d'*Unio crassus* doit être effectué trois ans après les travaux soit en 2024.

Restauration du ruisseau Lieutenant

Le SMABV a repris en interne l'étude d'Antéa concernant la limitation du ruissellement sur la commune de Ceffonds. Après avoir rencontré l'ensemble des propriétaires et exploitants, il est proposé de mettre en œuvre des techniques d'hydraulique douce (ripisylve, fossés à redent) en amont du bassin versant afin de limiter les départs de sédiments. Une zone tampon sera créée en cas de débords du ruisseau. A l'aval du bassin versant il est prévu de restaurer le tronçon aval du ruisseau Lieutenant.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

CTEC 2025-2030

L'année 2024 est la dernière année du Contrat Territorial Eau et Climat Voire qui a été signé en 2020 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Président propose donc que le SMABV soit porteur d'un nouveau CTEC pour les années 2025-2030.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Le Président expose aux membres du comité syndical que l'animation du CTEC est composé de 2 ETP et demande le renouvellement des 2 ETP pour l'animation du futur CTEC

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

L'ensemble des actions envisagées sont présentées aux membres du comité syndical. Le CTEC sera composé de 4 volets :

- Restauration hydromorphologique : Montant estimé 2 146 000 €

- Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques : Montant estimé 188 500 €
- Zones humides : Montant estimé 424 000 €
- Communication, sensibilisation et animation : Montant estimé 762 000 €

Il précise que ce projet après approbation du comité syndical sera envoyé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Toutefois, il pourrait faire l'objet de remarque à l'issue de l'étude du dossier. Afin de ne pas réorganiser un comité syndical pour des modifications du CTEC qui sont à la marge du projet présenté, le Président demande une dérogation au bureau syndical s'il devait y avoir quelques petites modifications dans le CTEC. Il rassure les membres du comité syndical sur le fait que quoi qu'il advienne les travaux du futur CTEC seront obligatoirement votés en comité syndical.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le comité syndical.

Informations diverses

Le SMABV a déposé plainte pour le vol de deux escaliers au niveau de la passerelle de Saint-Christophe-Dodinicourt.

DELIBERATION N°2024-01

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSEDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2121-15, L2121-21 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

DECIDE de désigner comme secrétaire de séance M. BEUDOT Guillaume

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:18:54 +0100
Ref:6200858-9274694-1-D
Signature numérique
le Président

DELIBERATION N°2024-02

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSEDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 2023

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE d'approuver le compte rendu de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2023

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:06 +0100
Ref:6200861-9274697-1-D
Signature numérique
le Président

DELIBERATION N°2024-03

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSEDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:24 +0100
Ref:6200862-9274698-1-D
Signature numérique
le Président

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOIRE

DELIBERATION N°2024-04

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

04 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président DALLEMAGNE, laisse la parole au 4ème Vice-Président Mme WELTI Christiane, membre du Comité syndical et arrête ainsi les comptes :

	Dépenses d'investissement	CA 2023
13	Subvention d'investissement	330,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €
20	Immobilisation corporelles	- €
21	Immobilisations incorporelles	1 155,29 €
23	Immobilisations en cours	94 929,00 €
040	Opérations d'ordre	66 779,20 €
	Total dépenses d'investissement	163 193,49 €

	Recettes d'investissement	CA 2023
001	Excédent d'investissement reporté	264 810,17 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 575,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	33 764,00 €
040	Opérations d'ordre	78 856,16 €
	Total recettes d'investissement	400 006,03 €

	Dépenses de fonctionnement	CA 2023
011	Charges à caractères générales	75 336,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	94 027,75 €
65	Autres charges de gestion courante	14 191,10 €
67	Charges spécifiques	9 500,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	12 591,00 €
042	Opérations d'ordre	18 550,50 €
	Total dépenses de fonctionnement	217 723,15 €

	Recettes de fonctionnement	CA 2023
74	Dotations, subventions et participations	179 598,32 €
75	Autres produits de gestion courante	0,72 €
76	Produits financiers	25,65 €
013	Atténuations de charges	110,98 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	306 691,18 €
042	Opérations d'ordre	- €
	Total recettes de fonctionnement	486 691,18 €

Soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	587 102,37 €
	Réalisé :	163 193,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu	587 102,37 €
	Réalisé	400 006,03 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	554 204,51 €
	Réalisé :	217 723,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	554 204,51 €
	Réalisé :	486 691,18 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 236 812,54 €
Fonctionnement : 268 968,03 €

Résultat global : 505 780,57 €

L'ensemble du Comité syndical vote le Compte Administratif avec 32 voix pour et 2 abstentions.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:10 +0100
Ref:6200863-9274699-1-D
Signature numérique
le Président

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOIRE

DELIBERATION N°2024-05

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

05 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Comité Syndical, réunit sous la Présidence de M. DALLEMAGNE Philippe, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ce jour :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 37 987,48 €
- Un excédent reporté de : 306 955,51 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 268 968,03 €

- Un déficit d'investissement de : 27 997,63 €
- Un excédent reporté de : 264 81,17 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 236 812,54 €

Le Comité syndical à l'unanimité, 34 voix pour

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	268 968,03 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	268 968,03 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	236 812,54 €

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:01 +0100
Ref:6200940-9274835-1-D
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOIRE

DELIBERATION N°2024-06

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

06 – COTISATIONS 2024

Le calcul des cotisations se fait selon les critères ci-après, conformément à l'article 14 des statuts du SMABV :

Pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de remboursement de la dette, il vient la formule suivante : $60\%A + 30\%B + 10\%C$

- A : La superficie du bassin versant
- B : La population
- C : La longueur des berges

Un plafonnement de 10 € maximum par habitant est également un critère de pondération de la cotisation. Ce plafond est voté par délibération tous les ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 14 des statuts du SMABV

Après explication du Président, le Comité syndical,

A l'unanimité,

APPROUVE les cotisations 2024 des Communautés de communes et d'Agglomération telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOIRE

CONTRIBUTIONS 2024

Calcul de la clé de répartition (0,6A + 0,3 B + 0,1 C)

	Communautés de Communes / d'Agglomération	CRITERE "A"(bassin)		CRITERE "B"(population)		CRITERE "C"(berges)		Proposition : 0,6A+0,3B+0,1C			
		ha	%	hab	%	km	%	montant sans plafond	%	à l'hab,	Montant plafond 10 €
AUBE	CCLC	19008	23	6475	33	102	25	45157	26	15	33546
	CCVS	22320	31	2480	15	91	22	39844	25	16	24460
MARNE	CCDPB	2339	4	484	3	20	5	5055	4	10	4273
HAUTE MARNE	CASDDB	21320	29	6260	38	161	40	49783	33	7	45719
	CCBJC	7817	10	644	4	31	8	13398	8	21	6370
TOTAUX	5	72804	100	16343	100	405	100	153237	100	7	114368

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:15 +0100
Ref:6200960-9274883-1-D
Signature numérique
le Président

DELIBERATION N°2024-07

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDÉ-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoît ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

07 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012.

Vu l'instruction M57,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 voté par nature :

Le Comité syndical à l'unanimité, 34 voix pour :

DECIDE d'approuver le budget primitif 2024 du projet comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2024
011	Charges à caractères général	354 755,03 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 970,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 010,00 €
042	Opérations d'ordre	14 446,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	493 181,03 €

	Recettes de fonctionnement	BP 2024
001	Excédent de fonctionnement reporté	268 968,03 €
74	Dotations, subventions et participations	224 178,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
76	Produits financiers	25,00 €
	Total recettes de fonctionnement	493 181,03 €

	Dépenses d'investissement	BP 2024
23	Immobilisations en cours	409 026,00 €
	Total dépenses d'investissement	409 026,00 €

	Recettes d'investissement	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté	236 810,17 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 102,00 €
13	Subventions d'investissements reçues	316 439,00 €
040	Opérations d'ordre	14 446,00 €
	Total recettes d'investissement	618 799,54 €

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:08 +0100
Ref:6200961-9274884-1-D
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-08

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

08 – DELEGATION AU PRESIDENT POUR SOUSCRIRE UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Président informe les Conseillers que le Comité syndical peut se trouver en situation de déficit de trésorerie dans l'attente de la perception des subventions attendues aux opérations validées. Aussi, il est proposé au Comité syndical de donner délégation au Président afin de souscrire au cours de l'année 2024, et si besoin, une ligne de trésorerie.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-3-1, L. 2122-22, L.3211-2, L4224-5 et L.5211-10,

Vu le code monétaire et financier,

Vu le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif aux conditions d'emprunt des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Considérant les décalages de trésorerie entre les paiements aux entreprises et la perception des subventions de la part des partenaires.

Le rapporteur entendu

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Président à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 € si le besoin était avéré.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:03 +0100
Ref:6200965-9274896-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-09

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

09 – INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L 621-4 et L 621-5,

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, L'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature, L'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

L'avis du Comité Social Territorial en date du

Considérant ce qui suit :

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du Comité Social Territorial, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet, sous réserve :

- qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligations de service défini par leur statut particulier (cela concerne les professeurs et les assistants d'enseignement artistique)

- qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne-temps ; s'ils en avaient déjà ouvert un auparavant, ils ne peuvent, durant le stage, ni utiliser leurs droits, ni en accumuler de nouveaux. Les agents contractuels de droit privé, ainsi que les assistants maternels et familiaux ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne temps.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 (sauf exception pour l'année 2024, ce seuil est de 70 jours) ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Les nécessités de service ne pourront être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps. Tout refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité dont il relève, qui statue après consultation de la commission administrative paritaire. Une médiation à l'initiative de l'agent ou de l'employeur peut être envisagée sur saisine par courrier par l'une ou l'autre des parties. A l'issue d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou de solidarité familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie), l'agent bénéficie de plein droit, sur sa demande, des droits à congés accumulés sur son CET

Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée. Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du compte épargne temps en cas notamment de mutation, de détachement, de disponibilité, d'accomplissement du service national ou d'activités dans la réserve opérationnelle ou la réserve sanitaire, de congé parental, de mise à disposition ou encore de mobilité auprès d'une administration, d'une collectivité ou d'un établissement relevant de l'une des trois fonctions publiques.

Au plus tard à la date d'affectation de l'agent, la collectivité ou l'établissement d'origine doit lui adresser une attestation des droits à congés existant à cette date. Elle doit également fournir cette attestation à l'administration ou à l'établissement d'accueil.

Au plus tard à la date de réintégration de l'agent dans sa collectivité ou son établissement d'origine, la collectivité ou l'établissement d'accueil doit lui adresser une attestation des droits à congés existant à l'issue de la période de mobilité. Elle doit également fournir cette attestation à l'administration ou à l'établissement dont il relève.

Vu l'inscription du prochain dossier au comité du mois de juin 2024

Le Comité syndical décide à l'unanimité,

Décide :

De fixer les modalités de mise en œuvre du CET à compter du 1^{er} juillet 2024 selon le dispositif suivant :

Article 1 : Règles d'ouverture du compte épargne-temps :

La demande d'ouverture du compte épargne-temps doit être effectuée par écrit auprès de l'autorité territoriale.

Article 2 : Règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps :

Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report :

- d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;

- de jours R.T.T.,

- (*le cas échéant*) de repos compensateurs.

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le 1^{er} décembre

L'agent est informé des droits épargnés et consommés annuellement, au mois de novembre

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

L'agent doit informer son employeur des modalités d'utilisation des jours épargnés au titre du CET, dans les conditions mentionnées à l'article 3 du décret du 26 novembre 1985 (article 4 du décret 2004-878)

Article 3 : Modalités d'utilisation des droits épargnés :

Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Article 4 : Règles de fermeture du compte épargne-temps :

Sous réserve de dispositions spécifiques, en cas de cessation définitive des fonctions, le compte épargne temps doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:28 +0100
Ref:6201194-9275142-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-10

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

10 – PARTENARIAT AVEC PNRFO DANS LE CADRE D'ACCUEIL D'ETUDIANT AGROPARISTECH

Le Président rend compte au Comité syndical que le SMABV a été sollicité par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient pour proposer un projet d'étude aux étudiants d'AgroParisTech de Nancy. Ce projet consiste à les faire travailler sur la Laines et ses anciens méandres sur les communes d'Hampigny, Rives-Dervoises et Vallentigny. Cet état des lieux pourrait servir de support dans le cadre éventuel de travaux de reméandrage de la Laines sur cette zone. Une prise en charge d'une partie du logement est nécessaire pour accueillir les élèves.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:21 +0100
Ref:6201198-9275146-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-11

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

11 – PARTICIPATION AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE ANIMALIERE ET NATURE DE MONTIER EN DER

Le Président rend compte au Comité syndical que dans le Contrat Territorial Eau et Climat de la Voire, au sein du volet animation, il est programmé que le SMABV participe au Festival international de la photo Animalière et Nature de Montier-en-Der. Cette opération de sensibilisation à la richesse du territoire du bassin versant de la Voire contribuera à renforcer la communication auprès des habitants du territoire et à la promotion du bassin versant vers un public plus large.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:18:59 +0100
Ref:6201269-9275228-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-12

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

12 – RESTAURATION DU RUISSEAU LIEUTENANT ET LIMITATION DU RUISSELLEMENT

Le Président rend compte au Comité syndical que suite à l'étude d'Antéa du 2018 et arrêtée en 2022, le SMABV à rencontrer les propriétaires et exploitants du bassin versant du ruisseau Lieutenant afin de leur proposer des actions d'hydraulique douce dans le but de limiter le ruissellement. Des techniques d'hydrauliques douces seront mises en place à l'amont du bassin versant et la partie aval sera restaurée hydromorphologiquement. Cette action fait partie du CTEC Voire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:17 +0100
Ref:6201271-9275230-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-13

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

13 – CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT 2025-2030

Le Président rend compte au Comité syndical que le Contrat Territorial actuel est dans sa dernière année de réalisation.

Un nouveau Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) est actuellement en cours de finalisation pour période 2025-2030. La structure porteuse identifiée serait également le SMABV car il exerce sur un territoire géographique pertinent et applique un programme en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le CTEC 2025-2030 a pour objet de formaliser les conditions de la mise en œuvre d'un projet cohérent de gestion global de l'eau et des milieux aquatiques et humides sur le bassin versant de la Voire. Le but est de répondre aux enjeux du territoire et de permettre l'atteinte des objectifs de maintien et de reconquête du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'eau (DCE ; 2000).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire soit la structure porteuse du Contrat Territorial Eau et Climat 2025-2030.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:19 +0100
Ref:6201272-9275231-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-14

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

14 – CELLULE ANIMATION CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT 2025-2030

Le Président rappelle que la cellule d'animation (1 ETP ingénieur territorial, 1 ETP technicien territorial) a été renouvelée pour la durée d'exécution du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2020-2024, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Actuellement en cours de finalisation du deuxième CTEC 2025-2030, il y a lieu de prolonger la cellule animation à partir de janvier 2025 pendant toute la durée du CTEC (soit jusqu'au 31 décembre 2030).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le prolongement de la cellule d'animation pour une durée de 6ans ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:19:30 +0100
Ref:6201317-9275309-1-D
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2024-15

L'an deux mille vingt-quatre le 20 mars, à 14h30 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soullaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le huit mars deux mille vingt-quatre.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi ; M. CHABROLLE Yannick ; M. HUVER Jean-Paul ; M. GOUGET Marc ; M. GUERIN Jacky ; M. HUVER Jean-Paul ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; M. MONNIER Daniel ; M. NOVAC Philippe ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. CARTIER Yvon ; M. DOREZ Gérard ; M. FOURQUET Francis (Suppléant) ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. MARTIN Brice ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude ; M. HUARD Lionel ; M. LIEVRE Philippe ; M. MATRION François ; M. TOURNEMEULLE Christophe ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane ; M. CHASSENDE-BARROZ donne pouvoir à M. GUERIN Jacky ; M. GOUVERNEUR Laurent donne pouvoir à M. MARIN Jean-Yves ; ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE :

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe donne pouvoir à M. MARTIN Brice ; M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DOREZ Gérard

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. COUVREUX Patrick ; M. JAQUET Bruno ; M. KREZEL Eric

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. BERGEON Jean-Marie ; M. BURR Michel ; M. DEZOBRY Bruno ; M. MICHEL Alain ; M. ROBERT Roger ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. RESER Joël

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud

Secrétaire de séance : M. BEUDOT Guillaume

15 – CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT 2025-2030

Le Président rend compte au Comité syndical que le Contrat Territorial actuel est dans sa dernière année de réalisation.

Un nouveau Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) est actuellement en cours de finalisation pour période 2025-2030. La structure porteuse identifiée est le SMABV car il exerce sur un territoire géographique pertinent et applique un programme en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le programme d'actions est présenté au membre du comité syndical. Le Président rend compte aux membres du Comité syndical que ce programme d'action doit être validé avant l'envoi à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il demande aussi qu'une délégation soit prise afin de donner pouvoir au bureau syndical pour effectuer quelques modifications s'il devait y en avoir après l'avis de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE le programme d'actions tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du programme

DONNE pouvoir au bureau syndical d'effectuer quelques modifications s'il devait y en avoir après l'avis de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

**Le Président
Philippe DALLEMAGNE**



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2024.03.22 18:18:57 +0100
Ref:6201318-9275310-1-D
Signature numérique
le Président